

DÉFI 3

Co-construire avec les territoires et la société

Devant les nouvelles attentes de la société en matière de dialogue et le développement des activités de l'Agence, l'Andra s'est engagée dans une démarche d'ouverture à la société. Une approche qui porte notamment sur la concertation et l'implication des acteurs locaux sur les territoires où est implantée l'Agence afin de construire collectivement les prises de décision.

Dans les années 1990, c'est la réglementation qui décidait de la marche à suivre et s'imposait à tous. Aujourd'hui, la société aspire à une démarche plus collaborative. « Avec les années 2000 sont arrivés la transparence, les débats publics, les sites internet : la cartographie des acteurs a commencé à s'élargir ; les riverains et les citoyens, via les commissions locales d'information (CLI), participent désormais aux débats. Mais l'information demeure descendante, souvent encore trop technique », reconnaît Valérie Renaud, directrice de la communication de l'Andra. Les années 2010, avec les réseaux sociaux et le Grenelle de l'environnement, ont totalement rebattu les cartes : l'information est partagée par tous, le référentiel de décision bouleversé (chaque avis a le même poids), l'expertise technique et scientifique est bousculée par une expertise citoyenne. L'Andra s'engage alors dans une démarche d'ouverture à la société civile. « L'information et le dialogue avec la société

dans les territoires d'accueil des centres de stockage ont toujours accompagné l'action de l'Andra. Mais elle doit dorénavant prendre une nouvelle dimension au regard des attentes de la société qui ont évolué et du développement des activités de l'Agence. »

Rénover la relation aux territoires

« Aujourd'hui, et plus encore demain, alors que les décisions concrètes à prendre sont nombreuses et structurantes pour l'Andra comme pour les territoires, le défi change de nature. Il s'agit désormais de décider et de construire, ensemble, les conditions du développement et de la pérennité des activités de l'Andra dans les territoires qui l'accueillent », poursuit Valérie Renaud. Il s'agit pour l'Andra d'une démarche nouvelle, différente de celle passée, qui consistait à partager des démonstrations et à les présenter aux populations. Des décisions plus pratiques doivent désormais être construites et enrichies par une discussion avec les populations. Par exemple, pour Cigéo, cela concerne

des sujets variés et importants pour le territoire (la question de la liaison entre les deux zones en surface, pour laquelle il n'y a pas une solution unique et déjà formatée, la gestion des eaux pluviales, les mesures de compensation dans le cadre de l'étude d'impact), ou des sujets plus complexes et plus pérennes comme le suivi de la réversibilité tout au long de l'exploitation du stockage à travers le plan directeur pour l'exploitation (PDE)⁽¹⁾ à écrire collectivement. Pour les centres de l'Andra dans l'Aube et la Manche, il s'agit d'améliorer l'information relative au suivi environnemental et sanitaire en consultant les acteurs locaux sur leurs attentes en la matière.

Le travail partagé avec le territoire prend donc désormais autant d'importance que l'explication, la démonstration et la pédagogie. •

(1) Le plan directeur pour l'exploitation de Cigéo est un outil de pilotage du stockage qui présente le déroulement de l'exploitation et ses jalons décisionnels. C'est dans ce document concerté avec la société que seront inscrites les évolutions de l'exploitation de Cigéo décidées par les générations futures.

